



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 20 AU 24 AVRIL 2020

LE CONSEIL A ADOPTÉ, LE MERCREDI 22 AVRIL, LES MESURES SPÉCIFIQUES VISANT À ATTÉNUER LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE, AVEC DES DISPOSITIONS EN FAVEUR DE LA PÊCHE ULTRAMARINE :

Suite au vote à l'unanimité des Représentants permanents des États-membres ainsi qu'au soutien massif obtenu en séance plénière du Parlement européen, le Conseil des ministres de l'UE a adopté des mesures pour aider les pêcheurs européens à faire face à la crise du COVID-19 dans le cadre du règlement portant des modifications au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Sur le plan des principes, ce nouveau règlement autorise que les crédits du FEAMP soient mobilisés dans les RUP pour compenser les pertes économiques liées à la crise actuelle, notamment à la détérioration du prix du poisson et aux coûts résultant des besoins de stockage. Sur le plan opérationnel, ce texte permet en conséquence aux États-membres de proposer à la Commission européenne des adaptations aux Plans de compensation des surcoûts (PCS) pour prendre en compte les pertes liées à la pandémie ; la Commission devra adopter des actes d'exécution dans les 15 jours suivant la demande des États-membres.

MESURES TRANSITOIRES DE LA PAC : SAISIS POUR AVIS, LES DÉPUTÉS DE LA COMMISSION « REGI » DU PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTENT LEUR RAPPORT :

Les députés de la Commission du développement régional (REGI) du Parlement européen ont adopté mercredi 22 avril le rapport pour avis de l'eurodéputé italien Herbert Dorfmann (PPE, centre-droit) sur le texte relatif aux mesures transitoires de la PAC.

Grâce à l'intervention de Stéphane Bijoux (Renew-En Marche) auprès du Rapporteur et des rapporteurs fictifs pour proposer un amendement de compromis reprenant les trois demandes des RUP, ce rapport reprend les trois demandes des professionnels des Outre-mer sur ce texte :

- Maintenir le budget du POSEI pour toutes les RUP à son niveau actuel ;
- Augmenter le plafond du régime spécifique d'approvisionnement (RSA) pour les seules RUP françaises (de 25 millions à 35 millions d'Euros par an) ;
- Mettre en place un outil de financement privé spécifique aux organisations interprofessionnelles des RUP (les Contributions interprofessionnelles étendues ou CIE).

La Commission AGRI, compétente sur le fond, se prononcera mardi 28 avril avant l'adoption du mandat de négociation pour les trilogues en séance plénière du Parlement européen les 13 et 14 mai. Les négociations interinstitutionnelles pourront démarrer dès le mois de juin.

DAVID LORION, DÉPUTÉ DE LA RÉUNION, SOLLICITE LE SOUTIEN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR SÉCURISER LE DISPOSITIF EN FAVEUR DES PÊCHEURS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (RUP) DANS LE PROCHAIN FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE (FEAMP) :

Lors de l'audition de Bernhard Friess, Directeur général (faisant fonction) des Affaires maritimes et de la Pêche (DG MARE) de la Commission européenne, par la commission aux Affaires européennes de l'Assemblée nationale, David Lorion lui a fait part du besoin exprimé par de nombreux pêcheurs des DOM de renforcer la sécurité juridique des aides versées au titre des Plans de compensation des surcoûts (PCS) dans le cadre du FEAMP post-2020.

Bernhard Friess a répondu que les PCS pourront désormais compenser les pertes économiques liées à la crise du Covid-19, en rappelant que la responsabilité de la gestion et de l'audit des fonds européens relève du niveau des États-membres.

LA COMMISSION EUROPÉENNE ANNONCE DE NOUVELLES MESURES D'URGENCE AFIN DE SOUTENIR LES MARCHÉS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES LES PLUS TOUCHÉS :

La Commission européenne a annoncé un nouveau train de mesures afin de soutenir les marchés agricoles et agro-alimentaires européens impactés par la crise du COVID-19. A ce titre, plusieurs mesures ont été annoncées, telles que l'aide au stockage privé dans les secteurs des produits laitiers et de la viande, l'autorisation pour les opérateurs dans les secteurs durement touchés d'adopter des mesures d'auto-organisation du marché et l'introduction de plus de flexibilité dans les programmes de soutien du marché notamment pour les fruits et légumes et le vin.

- **Aide au stockage privé** : la Commission propose d'octroyer une aide au stockage privé pour les produits laitiers (lait écrémé en poudre, beurre, fromage) et les produits à base de viande (bovine, ovine et caprine). Cette mesure permettra le retrait temporaire des produits du marché pendant une période minimale de 2 à 3 mois et une période maximale de 5 à 6 mois. Elle permettra de réduire l'offre disponible sur le marché avec l'objectif de rééquilibrer l'offre et la demande à long terme.

- **Dérogation exceptionnelle aux règles de concurrence de l'UE**: la Commission autorisera la dérogation à certaines règles de concurrence prévues à l'article 222 du règlement portant organisation commune des marchés, permettant aux opérateurs des secteurs du lait, des fleurs et des pommes de terre d'adopter collectivement des mesures d'auto-organisation visant à stabiliser le marché.

- **Flexibilité pour les programmes de soutien du marché**: la Commission introduira une certaine souplesse dans la mise en œuvre des programmes de soutien du marché en faveur du vin, des fruits et légumes, de l'huile d'olive, de l'apiculture et du programme de l'UE à destination des écoles (lait, fruits et légumes). Cela permettra de réorienter les priorités de financement vers des mesures de gestion de crise pour tous les secteurs.

La Commission entend faire adopter ces mesures d'ici la fin du mois d'avril. Les États membres devront, au préalable, être consultés et voter ces mesures selon la procédure de comitologie.

Dans un communiqué de presse du 21 avril, Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a souligné que le Gouvernement travaillait déjà à la déclinaison nationale des mesures envisagées par la Commission européenne afin que celles-ci soient directement applicables lors de leur adoption.

Le Communiqué de presse du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation est disponible à ce lien : <https://agriculture.gouv.fr/la-commission-europeenne-prend-des-mesures-durgence-pour-soutenir-les-filieres-agricoles-et>

LES VINGT-SEPT ETATS-MEMBRES APPROUVENT UN CADRE POUR L'ÉLABORATION D'UN FONDS DE RELANCE ADOSSÉ AU BUDGET DE L'UE POST-2020 :

Les chefs d'État ou de Gouvernement de l'Union européenne se sont réunis, jeudi 23 avril, pour la quatrième fois depuis le début de l'épidémie COVID-19.

Ils ont validé la feuille de route proposée par Charles Michel, le Président du Conseil européen, pour une relance de l'économie européenne. Ils ont défini un cadre pour la création d'une nouvelle facilité financière s'appuyant sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et dont la capacité approchera les 1000 milliards d'euros.

Les chefs d'État ou de Gouvernement retiennent donc la proposition d'Ursula von der Leyen, la Présidente de la Commission européenne, de faire du prochain CFP un « plan Marshall » pour l'Europe. Ils abandonnent donc, au moins à court terme, la proposition italienne soutenue par neuf pays (dont la France) d'émission d'une dette commune au niveau européen ou « Coronabond ».

Adossé à ce programme de relance, Ursula von der Leyen a également demandé aux États membres d'explorer « des instruments de financement innovants en lien avec le CFP ». Mme von der Leyen a confirmé que la Commission proposera de relever « à 2% du RNB au lieu des 1,2% actuels » le plafond des ressources propres du budget de l'UE. Une telle décision requiert l'approbation unanime des Vingt-sept.

Les fonds levés seront affectés aux secteurs d'activité et aux territoires les plus touchés par la pandémie après un exercice de cartographie que réalisera la Commission. Ce programme de relance, lié au CFP, sera décliné en quatre axes : - la cohésion et les réformes ; - la concrétisation du Pacte vert européen et de l'agenda numérique ; - la réponse commune aux crises ; - et l'aide aux pays tiers.

Enfin, Ursula von der Leyen a confirmé que la Commission présenterait sa nouvelle proposition de CFP 2021-2027 d'ici à la mi-mai.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 27 AVRIL AU 1^{er} MAI 2020

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 27/04				
Mardi 28/04	Commission de l'Agriculture : Vote à distance des mesures transitoires pour les fonds FEADER et FEAGA			
Mercredi 29/04				
Jeudi 30/04	Commission de l'Agriculture Commission de la Pêche, en présence du Conseil et de la Commission : les Contrôles de pêche & les Négociations pour un accord de partenariat avec le Royaume-Uni			
Vendredi 01/05				